

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 mars 2016

ACTION EXTÉRIEURE DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES - (N° 3023)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL8

présenté par
M. Letchimy, rapporteur

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 5, supprimer les mots : « prévoit ou ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de simplification rédactionnelle.